



rupture de contrat d'apprentissage

Par **nico666**, le **05/05/2011** à **12:36**

Bonjour , je suis en apprentissage bar brasserie café, mon contrat se termine le 5 juillet 2011. Je comptait partir pour faire un autre apprentissage et mon patron , lorsqu'il a appris la nouvelle (depuis deux mois) passait son temps à me harceler, me faire des réflexions méchantes ...

Suite à ses nombreux harcèlement , j'ai fait un abandon de poste le Samedi 30 Avril 2011 et maintenant il ne veut pas me faire de rupture de contrat.

Je ne sais plus quoi faire pour pouvoir être libéré de cette entreprise , s'il vous plait , aidez moi ...

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **05/05/2011** à **15:26**

Bonjour,

La rupture du contrat d'apprentissage n'est possible que par accord commun ou Jugement du Conseil de Prud'Hommes pour manquement d'une des parties à ses obligations, l'employeur pourrait vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise en plus du fait que vous n'êtes pas libre de tout engagement pour être embauché ailleurs...